
VERS UN MODÈLE EUROPÉEN DE GESTION POLICIÈRE DES FOULES PROTESTATAIRES ?

Olivier Fillieule, Pascal Viot, Gilles Descloux

*« Combattre et vaincre à tous nos combats n'est pas l'excellence suprême ;
l'excellence suprême consiste à briser la résistance de l'ennemi sans combattre. »*

Sun Tzu, *L'art de la guerre*, 6^e siècle av. J.-C.

Dans la nuit du 25 au 26 octobre 2014 à Sivens (Tarn), Rémi Fraisse est tué par une grenade à main lancée par un gendarme qui tentait avec son unité de dégager un terrain occupé par des zadistes. Cette nuit-là, quatre cents grenades sont tirées et, dans les semaines précédant le drame, les expulsions sans décision de justice, les destructions illégales de biens personnels, les tirs de flashball, les tirs tendus de grenades et les interpellations violentes se sont succédé, entraînant une série de dépôts de plaintes et finalement la constitution d'une commission parlementaire de l'Assemblée nationale au printemps 2015¹. En Espagne, on dénombre depuis 2004 une vingtaine de blessés graves à la suite de tirs de balles caoutchouc lors de rassemblements de foule (pertes d'un œil, traumatismes crâniens, fractures cervicales ou encore lésions internes). En Espagne toujours, face aux vastes mobilisations des Indignés, à Madrid ou à Barcelone, les autorités interdisent aux forces de l'ordre l'usage des gaz lacrymogènes et des balles caoutchouc. L'évacuation de la Puerta del Sol à Madrid début août 2012, occupée par plusieurs milliers de personnes, dure trente heures et les blessés sont nombreux de part et d'autre. Plus récemment, le 22 mars 2014, une manifestation des Indignés, placée sous observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) se solde par de durs affrontements qui font cent un blessés, dont soixante-sept policiers. À Hambourg, en 2013, la décision d'évacuer l'ancien théâtre Die rote Flora conduit à de violents affrontements qui, après deux jours, se soldent par cent vingt blessés parmi les policiers et un plus grand nombre encore parmi les manifestants. Le 30 septembre 2010, le projet Stuttgart S21 suscite notamment l'occupation du chantier et l'engagement de canons à eau, que le tribunal condamnera finalement en 2015. Cette intervention policière énuclé un manifestant et blesse cent seize autres personnes. À Londres encore, au mois d'août 2011, la nouvelle selon laquelle un policier a tué un jeune Noir qui avait été interpellé, déclenche plusieurs journées et nuits d'émeutes, durant lesquelles de

1. Assemblée nationale, Rapport au nom de la commission d'enquête chargée d'établir un état des lieux et de faire des propositions en matière de missions et de modalités du maintien de l'ordre républicain, n° 2794, 2015 (le rapport est présenté par Noël Mamère, président, qui a toutefois refusé de le signer).

nombreux magasins sont pillés, des biens publics ou privés détruits, et au moins quatre personnes tuées. La Metropolitan Police fait alors l'objet d'une vive critique portée par le chef du gouvernement, David Cameron, qui lui reproche son inactivité et son manque d'initiative. À l'appel de plusieurs politiques appelant à l'emploi des canons à eau (utilisés jusqu'alors seulement en Irlande du Nord), la Home Secretary Theresa May répond qu'elle préfère respecter la tradition britannique du « *policing by consent* ».

Cette énumération de graves affrontements entre police et manifestants ces dernières années en Europe pourrait s'étendre sur plusieurs pages. Certes, au regard des milliers de manifestations de rue qui se tiennent chaque année dans les démocraties occidentales, la fréquence des violences reste très faible¹. La plupart des manifestations contemporaines sont microscopiques, suivant un mouvement qui a vu disparaître progressivement les manifestations monstres des années 1970 au profit de la multiplication des micro-manifestations ne rassemblant que quelques centaines de personnes, limitant ainsi les risques de débordements violents². Il faut aussi noter, depuis 1990, le développement de pratiques policières transnationales dans le traitement du problème du hooliganisme, qui renouvellent profondément les standards de la gestion des foules lors de grands rassemblements. Enfin, le mouvement altermondialiste émergeant au tournant des années 2000 fut le moteur d'innovations tactiques de la part des protestataires et alimenta en retour une inflexion des doctrines policières, inflexion marquée par un processus de militarisation et de différenciation des modèles nationaux, sous l'effet de la coopération interétatique³.

Comment qualifier aujourd'hui les modes de gestion et de contrôle des rassemblements de foule en Europe ? Est-on, par une sorte de mouvement de bascule, revenu au modèle coercitif des années 1960-1970, ou le modèle élaboré au tournant des années 2000 débouche-t-il aujourd'hui sur une philosophie et des doctrines relativement nouvelles de maintien de l'ordre à peu près partout en Europe ?

Dans cette note de recherche, nous offrons d'abord une présentation synthétique de la manière dont les deux grands styles de police qui ont prévalu en Europe jusque dans les années 1990 (la « police de l'ordre » *versus* la « police des citoyens ») se sont hybridés au début des années 2000 pour déboucher sur un modèle bifide, avec d'un côté un mode de gestion coopératif des manifestations autorisées et pacifiques et de l'autre un mode plus dur, celui dit de « l'incapacitation sélective »⁴, pour les événements considérés à risques. Cette première partie synthétise des travaux antérieurs pour contextualiser les analyses de la seconde partie. Cette dernière décrit comment aujourd'hui la préparation des forces de police, leur intervention sur le terrain aussi bien que l'évaluation post-action sont de plus en plus largement soumises à un nouveau modèle reposant sur quatre grands principes :

1. Afin de ne pas alourdir la bibliographie, nous nous permettons de renvoyer à une synthèse de ces premiers travaux sur le maintien de l'ordre en Europe et aux États-Unis : Donatella Della Porta, Herbert Reiter, *Policing Protest. The Control of Mass Demonstrations in Western Democracies*, Minneapolis, University of Minneapolis Press, 1998 ; Donatella Della Porta, Olivier Fillieule, « Policing Social Protest », dans David Snow *et al.* (eds), *The Blackwell Companion to Social Movements*, Oxford, Blackwell Publishing, 2004, p. 217-241.

2. Olivier Fillieule, *Stratégies de la rue. Les manifestations en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997 ; Olivier Fillieule, Alain Clémence, « Représentation temporelle de l'espace militant au moyen d'une approche multidimensionnelle d'une base de données d'événements protestataires : l'exemple des manifestations dans les Bouches-du-Rhône, 1966-1982 », communication au 13^e Congrès national de l'Association française de science politique (AFSP), Aix-en-Provence, 22-24 juin 2015.

3. Olivier Fillieule, Donatella Della Porta (dir.), *Police et manifestants*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006.

4. Mike King, « D'une gestion policière réactive à la gestion des manifestants ? La police et les manifestations antimondialisation au Canada », *Cultures et Conflits*, 56, 2004, p. 209-247.

1/ une redéfinition des éléments traditionnels de la psychologie des foules en lien avec un renforcement du renseignement ; 2/ la facilitation et l'accompagnement des manifestations de rue ; 3/ le développement de la communication à tous les stades d'une opération de maintien de l'ordre ; 4/ la différenciation et le ciblage des interventions de rétablissement de l'ordre. Nous concluons par quelques réflexions sur les incidences de ces transformations sur le cours des mouvements sociaux.

Les données de l'enquête

C'est dans le cadre d'un programme de coopération entre la Suisse (le Département fédéral des affaires étrangères, l'Académie de police de Savatan et l'organisation non gouvernementale suisse Coginta) et le gouvernement roumain que les auteurs ont été mandatés pour conduire une étude comparée (Allemagne, Angleterre, France, Italie, Danemark, Suède, Espagne, Portugal, Belgique, Canada et Suisse) relative à « la gestion de grands événements et des manifestations sportives à envergure internationale ». La recherche a consisté d'abord en l'établissement d'une analyse juridique comparée de l'encadrement policier et de la prévention de la violence lors des mouvements de foules. À cette fin, nous avons notamment transmis un questionnaire auprès d'un réseau de chercheurs ainsi que de professionnels du maintien de l'ordre connus de nous dans chaque pays concernés. Les réponses nous ont permis de compléter nos analyses et de tirer des conclusions sur le mouvement de dédifférenciation actuel¹. Nous avons ensuite mené de front deux études comparées sur les doctrines et pratiques en matière d'engagement lors des manifestations sportives² et lors des grands rassemblements politiques³. Dans ce qui suit, ce sont principalement les données tirées de ce troisième volet que nous mobilisons. Nous adressons tous nos remerciements aux collègues et professionnels consultés, en n'omettant pas de préciser que nos analyses n'engagent bien entendu que les auteurs de la présente note de recherche.

Un modèle hybride associant police des citoyens et incapacitation sélective

Les recherches contemporaines sur le maintien de l'ordre ont beaucoup insisté sur le passage de stratégies policières coercitives à une stratégie de persuasion, de négociation et d'application souple de la loi. Dans ce processus d'euphémisation des modes d'intervention, l'évolution technique des matériels et des tactiques a joué un rôle important. Cette évolution est cependant ambivalente, car les transformations du maintien de l'ordre ont été et sont encore d'abord impulsées par les modifications des stratégies manifestantes et politiques, ce qu'illustre bien la manière dont les États ont cherché à adapter leur doctrine et leurs pratiques face à la multiplication des manifestations altermondialistes dans les années 2000 et à la montée du hooliganisme sportif dès les années 1990.

1. Olivier Fillieule, Pascal Viot, Gilles Descloux, « Encadrement policier des manifestations publiques et prévention de la violence : éléments de comparaison européenne », rapport remis dans le cadre du programme de coopération Suisse-Roumanie, 2014.

2. Olivier Fillieule, Pascal Viot, Gilles Descloux, « Étude comparée sur les doctrines en matière d'engagement lors des manifestations sportives : violence dans les stades », rapport remis dans le cadre du programme de coopération Suisse-Roumanie, 2014.

3. Olivier Fillieule, Pascal Viot, Gilles Descloux, « Étude comparée sur les doctrines en matière d'engagement lors de grands rassemblements », rapport remis dans le cadre du programme de coopération Suisse-Roumanie, 2015.

L'effacement progressif de deux traditions contrastées

Plusieurs dimensions de la réponse policière (répressive ou tolérante, diffuse ou sélective, illégale ou légale, réactive ou préventive, etc.) donnent lieu à des combinaisons qui définissent autant de styles de maintien de l'ordre, distribués autour d'une opposition principale entre, d'un côté, un style opportuniste, tolérant et sélectif et, de l'autre, un style légaliste, répressif et dissuasif. Ce dernier implique généralement l'usage massif de la force et parfois de tactiques inavouées, telles que l'usage d'agents provocateurs, un faible recours à la négociation et une application rigide et réactive de la loi. Le style « souple », lui, emporte habituellement la tolérance d'un grand nombre de groupes et d'une vaste palette d'activités de protestation, un faible recours à la force et un développement de la prévention et de la négociation avec une application flexible de la loi. ?

Au mitan des années 1990, on aurait assisté à une certaine unification des manières de faire. En Grande-Bretagne, la police a progressivement adopté le modèle militarisé pour répondre aux émeutes urbaines des années 1980 et aux grèves de mineurs. Sur le continent, à l'inverse, on note une acceptation grandissante des formes d'action protestataires et un mouvement vers une police plus souple. Au total, la doctrine du maintien de l'ordre se caractérise dans les années 1980-1990 par la négociation et le compromis, la recherche permanente d'un accord avec l'adversaire momentané – cet accord ne reposant pas forcément sur la panoplie des moyens légaux – mais aussi par le sous-emploi systématique des moyens coercitifs disponibles¹. Le travail de prévision qui s'effectue en amont de la manifestation se fonde en partie sur la recherche d'un contact avec les groupes de manifestants. Même les organisateurs de manifestation en Europe respectent peu souvent la procédure légale de déclaration, la police s'arrange alors dans la mesure du possible pour prendre contact avec les organisateurs afin de connaître leurs intentions et de négocier les modalités du défilé. L'organisation que la police met en place dépend ensuite de deux paramètres : les intentions supposées et/ou déclarées des manifestants et la volonté exprimée par le pouvoir politique. La police ne découvre pas les manifestants au moment où la marche démarre et, la plupart du temps, c'est dans un esprit de reconnaissance mutuelle que se déroule l'événement. La méthode principalement utilisée par les forces de l'ordre pour s'assurer du bon déroulement repose sur une négociation avec les organisateurs, laquelle s'appuie le plus souvent sur des moyens informels. La recherche de compromis anime ensuite les forces de l'ordre tout au long du déroulement de l'événement. C'est dans ce but que sont souvent prévus des officiers de liaison censés rester en contact permanent avec les organisateurs. L'une des armes principales dont dispose la police est non l'arsenal juridique ou répressif mais l'art de négocier avec les organisateurs, en les amenant sur un terrain qui leur est propre et où ils conservent la capacité d'expertise et d'initiative.

Toutefois, cette arme ne peut être employée que dans le cas où, d'abord, les manifestants s'inscrivent dans une démarche « conventionnelle », par laquelle le rassemblement ne consiste pas prioritairement en la recherche de confrontation ou d'atteinte aux biens et aux personnes (visant d'autres manifestants, des éléments de mobilier urbain, des équipements publics, ou, comme en France, les policiers eux-mêmes). Dans ce cas (émeutes, groupes violents en marge de cortèges manifestants, groupes de *hooligans*), la réponse policière consiste *a minima* en

1. Peter A. J. Waddington, *Liberty and Order. Policing Public Order in a Capital City*, Londres, University College London Press, 1994 ; O. Fillieule, *Stratégies de la rue...*, *op. cit.* On consultera, de manière plus générale, sur les traditions policières nationales, le premier chapitre de Fabien Jobard, Jacques de Maillard, *Sociologie de la police. Politiques, organisations, réformes*, Paris, Armand Colin, 2015.

une contention de la situation sur place, de plus en plus assortie d'une recherche d'interpellations aux fins de poursuites judiciaires. Par ailleurs, l'arme de la négociation peut buter sur un contrôle mal assuré des troupes policières elles-mêmes. La méfiance de la hiérarchie vis-à-vis des hommes du rang explique que la doctrine de maintien de l'ordre soit en grande partie fondée sur la volonté d'éviter le plus possible la confrontation, voire le contact, entre manifestants et policiers.

C'est que le maintien de l'ordre est enfermé dans une contradiction forte : d'un côté s'exprime de la part des gouvernants et de l'opinion un désir de maîtrise des manifestations ; de l'autre, ce qui continue à caractériser les dispositifs de police, c'est que le maintien de l'ordre est toujours à la merci du maillon humain le plus faible. Une véritable fracture existe ainsi entre les buts que se fixent les organisateurs policiers et la manière dont les hommes du rang apprécient la réussite d'un maintien de l'ordre. Alors que l'absence de toute intervention et une vision dépassionnée est le critère d'excellence, quelquefois ces hommes du rang ne conçoivent pas un bon maintien de l'ordre sans affrontement physique avec les manifestants.

Pour parvenir à contrôler les hommes du rang, toute une panoplie de moyens techniques visant la mise à distance des manifestants a progressivement constitué le répertoire d'action des interventions. L'essentiel de ce répertoire s'appuie sur la mise en place de moyens d'action différenciés en fonction des situations, afin de causer le moins de dommages physiques possibles aux manifestants et, en même temps, de protéger et rassurer les forces de l'ordre. Pour réaliser ces deux objectifs, l'effort porte sur la recherche d'une agression des sens des manifestants, sur leur mise à distance et sur une symbolisation de l'agression¹. L'agression des sens et la mise à distance peuvent reposer sur de nombreux moyens : canons à eau à faible pression, lacrymogènes, *spray* au poivre, engins détonants ou fumigènes, sirènes hurlantes, projecteurs à forte puissance, etc. Il faut y ajouter l'occupation préalable de l'espace au moyen de barrages fixes ou mobiles, mais également sa transformation : détournements de circulation, « nettoyage » des rues, fermeture des chantiers et des commerces sur le passage de la manifestation, etc. Tous ces procédés de maîtrise de l'espace permettent à la police d'occuper le terrain : choisir à l'avance les positions qu'elle tiendra, les voies d'entrée et de sortie sur la scène des cortèges. Les concepteurs des services peuvent ainsi éviter au maximum les contacts entre policiers et manifestants. Dans le cas d'émeutes urbaines faisant suite à un événement tel que la mort d'un jeune dans les mains de la police (cas de figure qui, des États-Unis à l'Europe, est le déclencheur le plus fréquent de tels événements²), tous ces dispositifs préventifs (qui supposent une certaine capacité d'anticipation) sont impossibles à mettre en œuvre, rendant plus prévisible la confrontation violente. Les policiers peuvent alors seulement espérer disposer de bons relais au sein des jeunesse locales et bénéficier alors d'un dispositif de renseignement efficace.

En manifestation, lorsque la recherche de l'intimidation ne suffit plus, lorsqu'il n'est plus possible de tenir un barrage, les officiers ont recours à la charge. Dans l'esprit du commandement, celle-ci est généralement le moyen ultime, puisque le contact avec le manifestant devient inévitable. Dans la plupart des cas cependant, les charges sont d'abord pensées comme

1. Patrick Brunetaux, *Maintenir l'ordre. Les transformations de la violence d'État en régime démocratique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.

2. Christian Mouhanna, « The French Police and Urban Riots : Is the National Police Force Part of the Solution or Part of the Problem ? », dans David Waddington, Fabien Jobard, Mike King (eds), *Rioting in the UK and France. A Comparative Analysis*, Cullompton, Willan Publishing, 2009, p. 173-182 ; Fabien Jobard, « The 2005 French Urban Unrests », *Sociology Compass*, 2 (4), 2008, p. 1287-1302.

des courses d'intimidation dont le but est non d'atteindre le manifestant mais de former de nouveau un *no man's land* évitant les corps à corps. La charge proprement dite, avec coups de bâton sur les manifestants, est souvent considérée comme le dernier recours.

Émergence de l'altermondialisme et modèle de l'incapacitation sélective

Si le phénomène du hooliganisme apparaît sur le devant de la scène européenne au milieu des années 1980 (avec l'acte fondateur que constitue la tragédie du Heysel en 1985), la question de la gestion policière des grands rassemblements politiques connaît, elle, une séquence historique importante au tournant des années 2000, avec l'émergence de la contestation altermondialiste qui donne lieu à de nombreux affrontements entre police et manifestants. Confrontés à des rassemblements de nature différente mais comparable en termes de problématique d'ordre public, les autorités politiques et policières des pays européens échangent savoir et savoir-faire.

La formalisation de l'échange de données, d'abord en réponse au hooliganisme, puis étendue aux manifestations politiques, trouve une première formalisation dans l'*Action commune* (97/339/JAI) adoptée par le Conseil européen en mai 1997. La création d'un Système d'information Schengen (SIS) résulte de cette volonté coopérative entre États membres, auquel s'ajoutera le *Supplementary Information Request at the National Entry* (SIRENE). Un rapport « *Conflict Management* » – tiré d'une conférence d'experts de l'ordre public réunis à Bruxelles en 1998 – est établi, qui vise à améliorer l'échange d'informations au-delà des rencontres internationales de football afin de faciliter le transfert rapide d'informations portant sur des actes délictueux passés ou sur de simples menaces à l'ordre public à l'occasion de manifestations.

En juillet 2001, le Conseil des ministres de la Justice et des Affaires intérieures sollicite la création de points de contact pour la collecte, l'analyse et l'échange d'informations, ainsi que l'usage de *spotters*¹, afin d'identifier des personnes ou des groupes menaçant l'ordre public (cf. *Action commune*, article 3). La mise en place d'un échange permanent d'informations sert de support aux mesures d'interdiction de circulation et pose ainsi les jalons d'une gestion préventive commune de l'ordre public en Europe. La Résolution du 29 avril 2004 souligne ainsi que les informations seront échangées « lorsque des raisons substantielles laissent penser que des individus cherchent à se rendre dans un État membre dans le but de perturber l'ordre et la sécurité publics lors d'un événement international, ou pour commettre des infractions *via* les entraves à la liberté de circulation au sein de l'Europe pour ses ressortissants ». Même si l'on sait que « ordre public » est l'un des termes les plus flous du droit, la fermeture d'une frontière à des groupes entiers de manifestants ou de protestataires n'est jamais légale, puisque ces décisions doivent résulter d'une appréciation de chaque cas individuel. Dans ces conditions, les différentes occasions, nombreuses depuis le sommet de Göteborg en 2001, qui ont vu le blocage des frontières ou le refoulement de groupes de manifestants (par exemple, en décembre 2000, au sommet de Nice, lorsque près de deux mille Italiens et deux mille Espagnols furent retenus aux frontières françaises), se placent hors du droit. Le droit communautaire est également très restrictif en matière d'éloignement

1. Le terme *spotter*, issu du verbe anglais *to spot* (observer), désigne des policiers spécialistes du supportérisme chargés de repérer les éventuels individus connus pour des faits de violence, mais aussi d'entrer en contact avec les supporters dans une logique de médiation. Ce type de dispositif, initié en Angleterre à la fin des années 1980 pour faire face au phénomène *hooligan*, s'est ensuite diffusé dans toute l'Europe et est aujourd'hui pleinement intégré à la gestion policière des matchs considérés « à risques ».

du territoire, sans que cela ait empêché plusieurs cas d'expulsions hors décision judiciaire comme en 2001 à Göteborg, Gênes et Bruxelles¹.

L'inflexion doctrinale se joue aussi au niveau de la philosophie du maintien de l'ordre et des modalités d'emploi des forces policières. Par exemple, le Parlement européen a adopté en 2002 un manuel qui détermine les principes censés guider les opérations de police lors de manifestations altermondialistes : principe de proportionnalité ; négociation préalable avec les organisateurs ; recherche d'accords préalables sur les parcours ; fixation de marges de tolérance ; recherche de la plus faible visibilité possible des forces de l'ordre. À cela s'ajoute une série de recommandations pour assurer la collaboration entre pays membres quant au renseignement et à la mise en place des services d'ordre (officiers de liaison et circulation de rapports sur « l'analyse des risques afférents aux manifestants potentiels et autres groupes »). La stratégie de gestion des fauteurs de troubles lors de grands rassemblements dans les États membres de l'Union européenne peut ainsi se résumer en trois points principaux et ce, quel que soit le motif du rassemblement politique ou sportif.

Le premier est le principe de l'« incapacitation sélective », qui consiste à opérer un tri préalable des participants afin d'identifier les individus « à risques ». L'échange d'information, la constitution de bases de données d'individus « dangereux » ou préalablement interdits de déplacement ainsi qu'un contrôle gradué des accès aux espaces de la manifestation doivent éviter leur présence sur le site des opérations.

Le deuxième principe, spécifique aux manifestations politiques, est celui de l'empêchement, avec, lors des sommets de chefs d'État, l'instauration de zones de sécurité renforcées qui font l'objet d'une mise en place à la fois ponctuelle et très réglementée, généralement désignées par des couleurs et délimitées par des dispositifs matériels lourds (barrières de béton, chicanes, murs de conteneurs, etc.). Plus ancien, on connaît le confinement des manifestants à l'intérieur d'un périmètre barriéré, destiné à empêcher ces personnes de rejoindre le gros du cortège ou de participer à la manifestation, et subsidiairement de mener un contrôle d'identité systématique aux fins de fichage. Cette tactique, dite du *kettling*, fut utilisée dès la fin des années 1980 en Allemagne pour les manifestations antinucléaires, en Angleterre contre les marches anticapitalistes en solidarité avec le rassemblement de Seattle en 1999, puis de plus en plus systématiquement. Ainsi, en Grande-Bretagne ou au Canada, cette technique a été approuvée par les autorités de police² au point que son usage a fini par soulever des doutes, l'inspecteur en chef de la police de sa majesté déclarant en 2009 que « le *kettling* devrait être utilisé avec modération et si et seulement si c'est jugé nécessaire »³.

Enfin, troisième principe, une fois le filtre opéré entre « bons » et « mauvais » participants, est l'approche « amicale mais ferme » (« *friendly but firm* »), caractérisée par la doctrine du « profil bas » (« *low profile* »)⁴. En ce qui concerne les auteurs de violences, les mêmes recommandations européennes encouragent le déploiement d'« enquêtes criminelles

1. Herbert Reiter, Olivier Fillieule, « Formalizing the Informal: The EU Approach to Transnational Protest Policing », dans Donatella Della Porta, Abby Peterson, Herbert Reiter (eds), *The Policing of Transnational Protest*, Aldershot, Ashgate, 2006, p. 145-199.

2. Commission for the review of public complaints against the Royal Canadian Mounted Police, 2012.

3. « *Kettling should be used in moderation and only if and when deemed necessary* ». Cf. <<https://www.justiceinspectorates.gov.uk/hmic/media/adapting-to-protest-20090705.pdf>> (26 mai 2016).

4. Approche promue notamment dans les contextes sportifs pour la gestion des supporters lors de grandes compétitions. Cf. notamment Otto Adang, Elaine Brown, *Policing Football in Europe. Experiences from Peer Review Evaluation Teams*, Apeldoorn, Policie Academie, 2008.

systématiques », montrant ainsi le revers de la politique d'accommodement avec les organisateurs collaboratifs. Sont visés le traitement d'un plus grand nombre de faits délictueux, des décisions les plus rapides possibles de détention provisoire, des actes d'enquête les plus rapides possibles qui permettent de déboucher sur des décisions judiciaires. Cette immixtion croissante des préoccupations judiciaires pénales dans les dispositifs policiers prouve bien l'ambivalence de politiques de maintien de l'ordre à l'échelle européenne.

Un changement de paradigme ?

Depuis 2010, une réflexion au niveau européen a conduit à la mise en place de ce qui pourrait devenir un nouveau paradigme commun de maintien de l'ordre. Celui-ci repose sur une revisite profonde de la psychologie des foules traditionnelle, initiée en Angleterre et en Hollande sous l'impulsion de chercheurs rompus à l'observation des rassemblements, en particulier sportifs. Il en découle une doctrine de maintien de l'ordre modifiée autour d'un modèle dit *Knowledge, Facilitation, Communication, Differentiation* (KFCD), dont nous développerons les caractéristiques ci-après.

Une nouvelle psychologie des foules

Cette nouvelle psychologie des foules – inspirée par des psychologues sociaux, au premier rang desquels Stephen Reicher¹ – s'appuie sur une démarche d'observation expérimentale et participative. Fondée sur un « modèle de l'identité sociale » (*Elaborated Social Identity Model of Crowd Behaviour*, ESIM), elle articule des explications centrées sur les individus et des explications centrées sur les groupes. Ces deux niveaux sont ancrés dans les variations de l'identité associée aux appartenances sociales. Les personnes agissent *psychologiquement* en tant que membres d'un groupe lorsque le contexte est marqué par la présence réelle ou symbolique d'un autre groupe. Dans ce cadre, elles expriment leur appartenance en affichant les traits et les normes les plus distinctifs de leur groupe face aux membres de l'autre groupe. Lorsque cette présence s'estompe, leurs relations s'inscrivent davantage dans un contexte interindividuel où elles peuvent affirmer des caractéristiques qui les différencient des membres de leur(s) groupe(s).

Les manifestations peuvent être analysées selon cette approche. Tout d'abord, leur ampleur dépend de la visibilité dans la sphère publique des appartenances qui sont mobilisées. L'appel à manifester institue un changement de niveau de la définition identitaire, en mettant en évidence des aspects spécifiques de l'identité sociale, en lien avec la nature des groupes appelant à manifester et des revendications défendues. La mise en place et le déroulement de la manifestation dépendent ensuite des rapports intergroupes dans lesquels s'inscrivent les participants. Ainsi, lorsque les signes, drapeaux ou slogans sont organisés autour d'un point de vue homogène et clairement opposée à un adversaire, la cohésion du groupe et l'identification de ses membres se renforcent et permettent des actions déterminées vers les espaces occupés par l'adversaire. C'est dans de telles situations que les auteurs observent le développement d'émeutes et d'affrontements, notamment face à la police, dont la présence accentue la cohésion de la manifestation. À l'inverse, dès que l'homogénéité se lézarde par

1. Cf. notamment Stephen Reicher, Clifford Stott, Patrick Cronin, Otto Adang, « An Integrated Approach to Crowd Psychology and Public Order Policing », *Policing. An International Journal of Police Strategies & Management*, 27 (4), 2004, p. 558-572 ; Stephen Reicher, Clifford Stott, John Drury, Otto Adang, Patrick Cronin, Andrew Livingstone, « Knowledge-Based Public Order Policing : Principles and Practice », *Policing*, 1, 2007, p. 403-415.

l'apparition de sigles qui signalent des points de vue différents, les manifestants sont amenés à redéfinir leur identité en s'immiscant dans les groupes militants présents. Il en résulte des tensions internes qui affaiblissent la cohésion du rassemblement et peuvent entraîner des affrontements entre les participants. À l'extrême, lorsqu'une manifestation prend la forme d'un agrégat d'entités hétérogènes, l'action collective se dissout à mesure que la déambulation des participants se résume à des relations interindividuelles au sein de petites unités disloquées. Ainsi, il serait possible de comprendre comment certains cortèges *a priori* paisibles peuvent se transformer en action collective violente, alors que des manifestations supposées agressives se déroulent sans heurt. Selon cette nouvelle psychologie des foules, l'usage indiscriminé de la force par la police pendant un événement protestataire peut avoir un impact négatif sur les dynamiques de la foule et accroître le risque de menace à l'ordre public en créant une solidarité entre ceux qui manifestent sans intention malveillante et ceux qui ont l'intention d'en découdre.

Ainsi faut-il trouver le moyen de véhiculer une perception de la légitimité de l'action policière auprès du plus grand nombre *via* : une stratégie de facilitation des comportements pacifiques de la foule (information, orientation, liaison permanente) ; un profil tactique encourageant le dialogue et la communication avec les manifestants, avant, pendant et après l'événement ; l'évitement de toute action répressive indiscriminée et la mise en place d'une stratégie incrémentale et ciblée de recours à la force.

Un projet européen d'envergure nommé GODIAC¹ a été mené entre août 2010 et juillet 2013 pour tenter, sur la base de l'observation et de l'étude d'un certain nombre de maintiens de l'ordre en Europe, de construire une doctrine unifiée autour de quelques principes et tactiques fondamentaux. Le projet a pour origine les *Special Police Tactics* (SPT) en Suède. On en retrouve les linéaments dans l'approche *Deeskalation* promue en Allemagne, dans le système des *officiers de dialogue* en Suède, l'*event police* au Danemark, les *peace units* en Hollande, les *liaison officers* en Angleterre et la doctrine des trois D (dialoguer, désamorcer, défendre) en Suisse romande. En 2006, une conférence du CEPOL (European Police College) a souligné l'intérêt de cette nouvelle approche de la foule et son importance pour la réforme des doctrines de maintien de l'ordre. Mais sa véritable prise en compte date de 2008, avec la publication en suédois de l'article « Maintenance of Law and Order through Knowledge-Based Police Work » rédigé par Stefen Reicher et ses collègues. Le modèle ESIM y est défendu et illustré, et sera bientôt adopté par la police suédoise.

À partir de là, une partie des recommandations formulées ont été intégrées dans le développement des SPT en Suède² et dans le manuel d'emploi de l'association des chefs de police *Keeping the Peace* (2010) en Grande-Bretagne, ainsi que dans le manuel européen mentionné ci-dessus³.

1. GODIAC est une abréviation pour *Good Practice for Dialogue and Communication as Strategic Principles for Policing Political Manifestations in Europe*. Les pays ayant participé à l'étude sont la Suède, le Danemark, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, Chypre, l'Autriche, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie et les Pays-Bas.

2. Clifford Stott, *Crowd Psychology and Public Order Policing. An Overview of Scientific Theory and Evidence*, Liverpool, University of Liverpool, 2009.

3. European Union, « Council Resolution of 3 June 2010 Concerning an Updated Handbook with Recommendations for International Police Cooperation and Measures to Prevent and Control Violence and Disturbances in Connection with Football Matches with an International Dimension, in Which at Least One Member State is Involved » (2010/C 165/01), 2010.

Les principes du modèle *Knowledge, Facilitation, Communication, Differentiation (KFC)*

Knowledge : Stefan Reicher et ses collègues soulignent d'abord l'importance du renseignement sur les potentiels auteurs de trouble. Il s'agit non seulement de comprendre les circonstances dans lesquelles « la violence d'une minorité débouche (ou pas) sur une violence collective »¹ mais aussi de prendre conscience du besoin pour la police – pendant les phases de préparation et dans les notes de renseignement – de s'éduquer à propos des identités sociales des personnes et des groupes qui forment la foule manifestante : leurs « valeurs, buts et objectifs, leur sens de ce qui est juste et bon, leurs stéréotypes et attentes à propos des autres groupes, l'historique des interactions avec ces groupes, et tout (dates, lieux, objets, formes d'action) ce qui a une signification symbolique particulière »². Ce point peut sembler aller de soi mais l'expérience prouve – on l'a vu plus haut brièvement – que les visions stéréotypées, la méconnaissance et les rumeurs tiennent bien souvent lieu d'information policière. Partout en Europe, la littérature policière sur les *black blocks* ou sur les différentes formes d'action menées par le Clandestine Insurgent Rebel Clown Army (CIRCA) en sont de bons exemples.

Facilitation : la facilitation renvoie à l'idée qu'il faut tout mettre en œuvre pour que les groupes manifestants pacifiques puissent exprimer leur opinion. Il faut pour cela être en mesure d'identifier les « buts légitimes » des manifestants et faire en sorte, dans un dialogue permanent, de trouver ensemble des solutions adéquates pour la mise en œuvre des services d'ordre. De la sorte, « la police ne va pas seulement éviter la violence des participants, elle va également gagner leur coopération vis-à-vis de la minorité différente »³. La facilitation doit intervenir à toutes les étapes des opérations de police. Cela implique, dans les situations à risque tout particulièrement, que la police doit chercher à faciliter l'expression des parties pacifiques de la foule. Ce faisant, il est attendu que la majorité des personnes composant une foule « ne réagit pas à la présence de la police comme quelque chose qui contraint, mais plutôt comme quelque chose qui facilite »⁴.

Communication : la notion de communication se réfère à un contenu, à un mode d'énonciation et à un auditoire. Dans les phases préparatoires, des discussions doivent avoir lieu entre les parties, notamment sur les buts poursuivis par les organisateurs de la manifestation et la manière dont la police peut y contribuer. Les accords établis doivent être rendus publics, ce qui marque un changement notable par rapport aux pratiques actuelles de négociation entre organisateurs de manifestation et autorités policières. Pendant l'événement, la communication est plus directe, en face-à-face, et l'on peut avoir recours à des haut-parleurs ou des écrans géants pour informer la foule. La communication est cruciale pour assurer la transparence de l'action de la police et, ce faisant, pour éviter toute incertitude qui pourrait offrir « un espace où ceux qui jouent sur la méfiance historique envers la police peuvent gagner de l'influence »⁵. Cela est notamment valable dans les situations potentiellement

1. S. Reicher *et al.*, « Knowledge-Based Public Order Policing... », art. cité, p. 409.

2. « Values, standards aims and goals, their sense of what is right and proper, their stereotypes and expectations of other groups, their history of interaction with these groups and anything (dates, places, objects, forms of action) which has particular symbolic significance » (S. Reicher *et al.*, « An Integrated Approach to Crowd Psychology... », art. cité, p. 560).

3. « The police will not only avoid violence from these participants, they will also gain their cooperation in dealing with the minority of others » (S. Reicher *et al.*, « Knowledge-Based Public Order Policing... », art. cité, p. 409).

4. « Do not react to police presence as something which impedes them but rather as something which enables them » (S. Reicher *et al.*, *ibid.*).

5. « A space in which those drawing on historical distrust of the police can gain influence » (S. Reicher *et al.*, *ibid.*).

conflictuelles. S. Reicher et ses collègues soulignent qu'il faut se préoccuper non seulement du contenu mais aussi de la forme de la communication. Cela doit se faire de préférence *via* « ceux qui ont la confiance et sont respectés par les groupes au sein de la foule »¹. De ce point de vue, il est particulièrement important d'avoir à disposition des « *community mediators* », dont le travail doit être pro-actif et qui doivent être « disponibles pour communiquer aux endroits où la violence émerge » (« *available to communicate at points of incipient violence* »).

Differentiation : les personnes « posant problème » doivent être traitées individuellement et de telle manière que les autres participants n'en soient pas affectés. À partir d'une différenciation claire, le traitement rapide et dynamique de toute personne agissant de manière nocive doit prévenir tout risque d'escalade. La différenciation renvoie à la nécessité de bien connaître les diverses identités des membres de la foule, leur comportement et leurs réactions usuelles. Sur cette base, S. Reicher et ses collègues préconisent un traitement différentiel : « C'est précisément dans le but d'arrêter la violence du petit nombre qu'il faut être permissif à l'égard des nombreux »². La police doit se comporter de telle manière que la masse des manifestants se désolidarise des casseurs et éventuels fauteurs de trouble. Il est alors nécessaire de mettre au point des tactiques de différenciation en situation, préconisent les auteurs. Cette approche, disent-ils, « doit être intégrée à chaque décision tactique ou stratégique, dans la formation, la planification, l'équipement, le *briefing* et les opérations dans les foules »³.

Procédures de préparation et d'exécution de l'action

Le modèle KFCD, on le voit, est hautement prescriptif et se cantonne à énoncer de grands principes dont la mise en œuvre reste pour l'essentiel à penser. Certes, une bonne partie des préconisations sont de bon sens et sont déjà inscrites dans la panoplie du maintien de l'ordre classique. Cependant, derrière ces proximités, il y a bien un appel à un changement profond de la conception policière. Cela ne va pas de soi et devrait commencer par une réforme – plus ou moins profonde selon les pays – des modalités de la formation initiale et continue afin de peser sur l'*ethos* professionnel⁴.

Premièrement, selon le modèle KFCD, l'information recueillie par le renseignement policier en amont des manifestations ne doit pas seulement servir à nourrir les états-majors en charge de la mise en place du service d'ordre mais doit aussi faire l'objet d'une diffusion en direction des hommes du rang, *via* par exemple des brochures d'information explicitant les attendus de la manifestation à venir, ses objectifs, ses revendications et son *modus operandi*. Cet aspect de l'information est d'autant plus crucial lorsqu'une diversité de forces (différents corps mais aussi différentes origines géographiques en cas de renforts) est impliquée.

1. « *People who are trusted and respected by the groups within the crowd* » (S. Reicher *et al.*, « An Integrated Approach to Crowd Psychology... », art. cité, p. 566).

2. « *It is precisely in order to stop the violence of the few that one must be permissive towards the many* » (S. Reicher *et al.*, *ibid.*, p. 569).

3. « *Must be built into every tactical or strategic decision, into training, planning, equipping, briefing and operating in crowds* » (S. Reicher *et al.*, *ibid.*).

4. Notion renvoyant ici à l'ensemble de « dispositions acquises, par expérience et relatives à ce qui vaut plus ou moins sur toute dimension (épistémique, esthétique, sociale, etc.) pertinente dans l'exercice d'un métier ». Il revient à faire l'apprentissage de « non seulement ce qu'il convient de faire pour respecter les règles non écrites de son art, mais encore comment échanger avec ses confrères et les juger en tant que professionnels : ce qui fait qu'on les admire, qu'on les estime ou qu'on les méprise » (Bernard Zarca, « L'*ethos* professionnel des mathématiciens », *Revue française de sociologie*, 50 (2), 2009, p. 351-384).

Par exemple, en Allemagne, dans le cadre des occupations de voies ferrées aux fins de bloquer les transports Castor vers Gorleben, les *Konfliktmanager* (KM) chargés de la phase préparatoire des services d'ordre prennent contact avec les groupes organisateurs et tiennent des réunions régulières avec les chefs de police concernés pour les tenir informés des intentions et de l'état d'esprit des protestataires. Les lignes rouges à ne pas franchir, comme retirer le ballast sous les voies pour empêcher la circulation des trains, sont clairement énoncées, avec les conséquences qu'elles entraînent. En 2010, pour la première fois, les KM ont édité une brochure du commandement intégré à destination des policiers impliqués, laquelle indiquait le contexte de la manifestation, ses objectifs, les modes d'action attendus et les limites à ne pas dépasser. De son côté, la police de Niedersachsen a créé un site Internet doté d'un forum de discussion afin d'engager le dialogue avec les manifestants. Sur le terrain, le jour de l'événement, un groupe de cinquante policiers est déployé en huit équipes d'information munies de haut-parleurs pour maintenir le contact et l'information en continu avec les manifestants. Un effort est également effectué pour que l'information circule aussi en continu le long de la chaîne de commandement.

Deuxièmement, on note depuis quelques années de nombreuses initiatives pour mettre en place des *dialog units* capables de maintenir le contact avec les protestataires tout au cours des événements. Ces unités de dialogue visent à maintenir un canal de négociation avec les manifestants *in situ*, à informer sur les manœuvres et les décisions tactiques prises à chaud, éventuellement après accord, et à intervenir ponctuellement sur des abcès de fixation pour résoudre un différend entre manifestants. Si les termes employés diffèrent d'un endroit à l'autre (*dialog units*, *police liaison*, *tactical communication*, *conflict management*), la philosophie reste la même. Notons que la mise en place d'unités spécialisées dans le dialogue aurait tendance à dédouaner le reste des forces de police d'y avoir recours. Le dialogue implique en effet une coopération, laquelle ne va pas de soi dans un grand nombre de manifestations, soit parce qu'il n'existe pas de *leaders* ou de groupes organisateurs – comme dans les nombreuses manifestations de lycéens ou d'étudiants en France – soit parce que les manifestants refusent tout échange.

C'est sans doute en Allemagne que le système des *dialog units* (*Tactical Communication*, TaCom System) est le plus avancé¹. Ceux-ci sont employés à la fois dans les manifestations politiques d'envergure et dans les rencontres de football. C'est après les grandes manifestations violentes de la fin des années 1990 à Berlin et en Hesse que les modalités de la communication *via* des *dialog units* sont renforcées, avec notamment comme objectif de faire en sorte que les mouvements de la police soient interprétés correctement par les manifestants, que les manifestants pacifiques partagent le point de vue de la police sur ce qu'il convient de faire, enfin que les participants soient convaincus que les actions préconisées – ou interdites – par la police le sont de manière légitime². Dans cette optique, un élément matériel important est l'acquisition de véhicules dotés de haut-parleurs (*Tactical Loudspeaker Units*, TLU). Ceux-ci ont été utilisés pour la première fois au cours d'une manifestation d'extrême droite en Hesse³ et le sont depuis avec succès.

1. En 2009, la première conférence sur TaCom s'est tenue en Hesse. La troisième conférence s'est tenue en Basse-Saxe en 2012 et a été l'occasion de partager l'expérience TaCom avec les représentants des polices de Pologne, Tchéquie, Angleterre et Hongrie.

2. Malte Neutzler, Carsten Schenk, « Einsatzbezogene. Öffentlichkeitsarbeit. Taktische Kommunikation: ein bewährtes Konzept der hessischen Polizei », *Deutsches Polizeiblatt*, 4, 2007, p. 10-16.

3. Malte Neutzler, « Taktische Lautsprechertrupps als Instrument zur gezielten Verhaltensänderung und -steuerung bei der Bewältigung von Einsatzzlagen », *Seminarabschlussarbeit, Polizei-Führungsakademie, Münster*, mai 2004.

Les unités de dialogue sont formées à la perception des risques encourus et se voient dispenser les moyens d'analyse nécessaires pour se retirer en cas d'escalade violente. Chacune regroupe généralement trois personnes : un communicant, un opérateur radio et un agent en garde rapprochée. C'est ce dernier qui doit apprécier la situation et décider un décrochage en cas de perception d'une menace ou d'un risque. Ces expériences d'unités de dialogue se retrouvent dans les polices du Danemark, avec les MIK (unités tactiques mobiles), et de Suède, avec les SPT. Ces dernières ont été mis en place après les événements de Göteborg en 2001 et la commission d'enquête menée par l'ancien Premier ministre Ingvar Carlsson qui a suivi.

En Espagne enfin, un département de médiation composé de dix policiers ayant reçu une formation en psychologie ou en sociologie a été créé à la suite de l'évacuation, le 27 mai 2011, de la place de Catalogne à Madrid, amplement dénoncée. Il traite des questions relevant de l'ordre public sur le modèle de la *dialog police* suédoise. Depuis que cet organisme a été créé, le nombre d'incidents lors des manifestations a peu à peu baissé (de l'ordre de 70 % en 2014 par rapport à 2011). Il convient aussi de noter qu'en 2013, il n'y a pas eu d'incident ou de blessé grave au cours des opérations de maintien de l'ordre et ce, malgré la multiplication des manifestations, en particulier contre les mesures d'austérité (de l'ordre de quatre mille par an, rien que pour la Catalogne).

En matière de techniques et de tactiques d'intervention, enfin, le modèle KFCD implique :

- la gradation dans les modes d'intervention en fonction de l'évolution des situations ; ce point repose sur l'idée qu'il est possible de distinguer différentes situations appelant différentes réponses, le tout à la fois successivement dans le temps et diachroniquement en ciblant tels ou tels espaces, tels ou tels groupes ;
- une chaîne de commandement sans faille et une circulation de l'information du haut vers le bas comme du bas vers le haut, jamais interrompue et allant au plus près des situations concrètes sur le terrain ;
- la constitution d'unités spécialisées dans telle ou telle activité, alliant la mobilité et la rapidité. D'où une réorganisation générale des unités de maintien de l'ordre en petits groupes mobiles et autonomes pouvant intervenir de manière ciblée et différenciée ;
- une panoplie de moyens très divers et supposément adaptés à chaque situation.

*

* *

Les stratégies contemporaines de gestion des troubles à l'ordre public ont succédé à un précédent modèle, identifiable comme celui de l'« escalade de la force », dominant dans la gestion des mouvements protestataires à partir des années 1970 et qui repose sur le présupposé d'illégitimité des manifestants. La réponse policière dans ce modèle se borne à la surveillance et à l'affrontement à distance selon la tactique dite du front-contre-front. Dès lors que le recours à la manifestation de rue et à la protestation publique se routinise pendant les années 1980-1990, émerge un nouveau répertoire, celui de la « gestion négociée ». Ce modèle correspond à une forme de cogestion de la manifestation par la police et par les participants, dans l'idée qu'un meilleur dialogue en amont permet de réduire le risque de conflits et de débordements. À la fin des années 1990 et surtout après le 11 septembre 2001 se développe en parallèle l'approche de l'« incapacitation sélective ». Selon une logique inspirée de l'antiterrorisme, les personnes susceptibles de constituer un risque pour l'ordre

public ou la sécurité se voient limiter l'accès à l'espace de la manifestation. Cette approche, alimentée par le renseignement et la constitution de bases de données sur les individus à risque, intègre tant les mesures d'interdiction de périmètre ou de déplacement hors du pays de résidence que le contrôle des accès par zones successives. Au moyen d'un découpage spatial de l'espace, en pré-identifiant les zones accessibles ou dédiées à l'événement et celles d'un accès plus restreint (modèle de la zone rouge à accès interdit aux manifestants des sommets internationaux), les autorités visent une meilleure maîtrise de l'environnement et, au-delà, un meilleur contrôle des foules.

C'est dans cette évolution que s'inscrit la police des émeutes, violences urbaines, soulèvements, etc. Par nature, ces événements perpétuent la tradition de l'affrontement, typique des années 1960-1970. Il faut bien parler de tradition dans ce domaine, tant les formes émeutières semblent obéir à une forte ritualité : à la suite d'un événement déclencheur, très souvent de nature policière, des protestataires recherchent la confrontation avec les forces de police (par exemple en 2005 en France) ou bien maximisent leur mobilité pour diversifier les points de destruction et surtout de pillage (en 2011 à Londres). Les stratégies policières sont alors celles, en premier lieu, de la contention : le but est d'éviter l'extension de la violence à d'autres points de la ville. Des perspectives stratégiques ou tactiques propres au traitement contemporain des manifestations conventionnelles se font ici également jour : la volonté d'introduire des dispositifs de prévention situationnelle ou urbanistique, qui permettent une meilleure intervention de la police en cas de besoin, ou l'encouragement à une politique répressive qui appelle l'intervention policière dans la foule, pour en extraire des individus destinés à être portés devant la justice. Le renseignement de longue haleine, un contact permanent dans les milieux urbains potentiellement émeutiers sont également recherchés, avec succès dans certains pays comme l'Allemagne¹, et avec difficulté en France, où l'hostilité de la population à l'égard de la police, la chute des financements d'éducateurs de rue et le démantèlement de la police de proximité contribuent à élever un mur d'ignorance entre la police et les auteurs de trouble potentiels.

Le répertoire policier de prévention des violences collectives s'affine et, dans une certaine mesure, s'europeanise, mais il reste fortement dépendant des répertoires de protestation et des traditions policières nationales. Les modèles de police de négociation se cumulent avec les anciens, plus qu'ils ne se substituent à eux. La militarisation de la police des foules – que l'on entendra ici comme une recherche ambivalente de commandement resserré, de discipline et de renforcement de l'arsenal défensif et offensif – n'a eu de cesse de croître ces dernières décennies (notamment par la multiplication d'unités telles que les *Riot Police*, les SWAT, les Compagnies d'intervention, etc., et leur dotation croissante en équipements), avant tout sous l'effet de phénomènes récurrents de violences urbaines. Aux mille formes et acteurs protestataires répond donc un répertoire policier multiple. La question de la gestion policière *in situ* prend alors tout son sens. Dans un contexte de prolifération et de complexification des modèles de gestion de foule, il sera demandé aux représentants de la force publique non seulement une capacité d'anticipation et de préparation (par le renseignement, la prévention situationnelle) afin de ne pas se tromper de répertoire, mais également une compétence tactique d'adaptation leur permettant de graduer la réponse policière aux circonstances et à la dynamique propre aux situations de foule.

1. Cf. sur ce point Jérémie Gauthier, « Origines contrôlées : la police à l'épreuve de la question minoritaire à Paris et à Berlin », thèse de doctorat en sociologie, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines/Université de Freiburg-im-Breisgau, 2012.

Cependant, comme la littérature semble généralement l'attester, les innovations tactiques des groupes protestataires sont la plupart du temps à l'origine des adaptations tactiques policières, les forces de l'ordre ne faisant que réagir aux déplacements opérés par les groupes contestataires. Aussi n'est-il pas illusoire de penser que l'on puisse trouver un jour un système de maintien de l'ordre assurant que les manifestations de rue se déroulent – hors cas d'accidents malheureux – de manière toujours pacifique ? C'est pourtant cet objectif que semblent viser les projets de réforme, avec, comme dans le projet GODIAC, le développement de ce qu'il est convenu d'appeler le *self policing*.

C'est là se tromper lourdement sur les logiques sous-tendant, dans un grand nombre de cas, le recours à la manifestation de rue. En effet, il ne faut pas perdre de vue que l'objectif de la protestation consiste à troubler l'ordre public pour à la fois obtenir d'être entendu dans l'espace public et peser sur les décisions des autorités politiques, mais aussi éventuellement pour s'opposer de manière plus ou moins passive à la mise en œuvre de décisions (blocages de sites, d'accès à des lieux de conférence, etc.). Dès lors, le but premier recherché par nombre de protestataires est par essence autre que celui recherché par les responsables du maintien de l'ordre. Le désordre est au cœur de l'action collective et, de ce fait, la police des citoyens, en mettant en place un régime de négociation et de compromis introduit une forme de *self policing* et de coercition passive qui n'est pas compatible avec les objectifs poursuivis par une partie des groupes protestataires¹.

Plus généralement – et au-delà même des situations particulièrement conflictuelles et des groupes qui, par idéologie ou par intérêt, ne souhaitent pas collaborer avec le pouvoir – la pacification des manifestations, le développement de la coopération entre police et manifestants ont pour effet de routiniser le recours à la rue et partant, d'en diminuer l'effet tant sur l'opinion que sur les décideurs politiques. Dès lors, la grandissante inefficacité perçue de la manifestation ne peut se traduire que par des déplacements tactiques.

Ce constat invite à critiquer l'une des idées se situant au cœur des évolutions contemporaines du maintien de l'ordre, selon laquelle un bon maintien de l'ordre est un maintien de l'ordre dans lequel le désordre ne survient jamais. La maxime de Sun Tzu placée en exergue à cet article le résume très clairement (« Combattre et vaincre à tous nos combats n'est pas l'excellence suprême ; l'excellence suprême consiste à briser la résistance de l'ennemi sans combattre »). La tendance n'est pas nouvelle. Le modèle du management négocié identifié dans les années 1990, tout comme certaines tactiques policières anciennes (le manège Mouquin sous le préfet Lépine², « l'invention » des premiers services d'ordre manifestants au début du 20^e siècle³) s'inscrivent dans cette pacification tendancielle des manifestations de rue, en lien avec le développement du suffrage universel masculin et de la politique d'électoratisation du politique.

Toutefois, il semble qu'au cours des dernières années, l'on soit progressivement passé de l'idée du *self policing* à celle du *no demonstrations*. Des techniques comme le blocage des manifestants aux frontières ou aux points de départ des lignes de transports publics (par exemple, en France, pour bloquer les arrivées depuis les banlieues dites chaudes⁴), les

1. Olivier Fillieule, Danielle Tartakowsky, *La manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

2. Jean-Marc Berlière, *Le préfet Lépine. Vers la naissance de la police moderne*, Paris, Denoël, 1993.

3. Dominique Cardon, Jean-Philippe Heurtin, « "Tenir les rangs". Les services d'encadrement des manifestations ouvrières (1906-1936) », dans Pierre Favre (dir.), *La manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990, p. 123-155.

4. Denis Dufresne, *Maintien de l'ordre*, Paris, Hachette, 2007.

interdictions de manifestation inspirées des techniques de lutte contre le hooliganisme ou encore le *kettling* et les arrestations de masse finissent par rendre impossible de manifester librement, ce qui, en démocratie, n'est pas acceptable et ramène tendanciellement et contre toute attente aux pratiques du début du 20^e siècle.

Surtout, l'objectif visant à prévenir toute violence, à garantir une expression pacifique des opinions – mais seulement pacifiques – en opérant un tri entre bons et mauvais manifestants, est en partie illusoire et, *in fine*, dans un certain nombre de cas, producteur de violences et de désordres encore plus grands. La raison fondamentale en est que le caractère pacifique ou violent d'une manifestation est d'abord le produit de processus contingents. Comme énoncé par le préfet honoraire Dominique Bur, lors de sa récente audition par la Commission d'enquête parlementaire française après le drame de Sivens, « les situations sont rarement pures ou nettes. La gestion de l'ordre public n'est pas une situation théorique ».

Il faut voir dans cette affirmation la dimension contingente et toujours ambivalente de la police des foules, entre maintien de l'ordre public et respect des droits et libertés publiques, rendant cet objet d'étude particulièrement pertinent comme indicateur du degré démocratique de nos systèmes politiques contemporains¹.

— Gilles Descloux, Olivier Fillieule, Pascal Viot —

Gilles Descloux mène une thèse de sociologie politique sur le devenir biographique des chrétiens de gauche dans les années 1960-1980 en Suisse à l'Institut d'études politiques historiques et internationales de l'Université de Lausanne (IEPHI) et à l'Université Paris I (CEESP) et est membre du Centre de recherche sur l'action politique de l'Université de Lausanne (CRAPUL) (Université de Lausanne, IEPI, Géopolis, CH-1015 Lausanne, Suisse, <gilles.descloux@unil.ch>).

Directeur de recherche CNRS, **Olivier Fillieule** est professeur ordinaire de sociologie politique à l'Institut d'études politiques, historiques et internationales de l'Université de Lausanne (IEPHI) et membre du Centre de recherche sur l'action politique de l'Université de Lausanne (CRAPUL). La liste de ses activités de recherche et de ses publications est disponible sur sa page Academia (<https://unil.academia.edu/OlivierFillieule>) (Université de Lausanne, IEPI, Géopolis, 1015 Lausanne, Suisse <olivier.fillieule@unil.ch>).

Pascal Viot est chercheur associé au Laboratoire de sociologie urbaine (LaSUR) à l'École polytechnique fédérale de Lausanne où il a soutenu en 2013 une thèse portant sur « Le territoire sécurisé des grandes manifestations contemporaines » (ESpRi – EPFL). Il est également le fondateur et le directeur de l'Institut suisse de sécurité urbaine et événementielle (<<http://issue.ch/>>) et, depuis 2006, le coordinateur du département Accueil et Sécurité du Paléo Festival Nyon (EPFL, CH-1015 Lausanne, Suisse, <pascal.viot@epfl.ch>).

1. Les résultats présentés ont été discutés au 6^e congrès international des Associations francophones de science politique (COSPOF, Lausanne, 5-7 février 2015), au 4^e congrès international Francopol-Réseau international francophone de formation policière (Montreux, 7-9 octobre 2015) et au colloque « Politische Gewalt im urbanen Raum : europäische und globale Perspektiven/Violence politique en espace urbain : perspectives européennes et mondiales » (Institut für Sozialforschung, Hambourg, 12-13 février 2015). Nous tenons à remercier chaleureusement Fabien Jobard pour sa relecture critique de ce texte.